



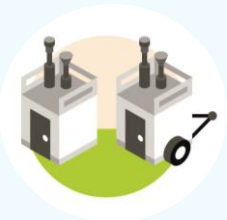
BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR

2025 - Drôme

DRÔME



LES MOYENS DE SURVEILLANCE



Métrologie réglementaire

Un réseau de 76 stations de mesures permanentes implantées sur les 12 départements de la région (dont une dans les Hautes-Alpes) qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, complétées par 4 stations mobiles.



Modélisation

Les cartographies des polluants réglementés, réalisées depuis l'échelle régionale à celle de la rue, permettent de visualiser l'exposition des territoires et des populations soumis à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires ou aux seuils recommandés par l'OMS.



Inventaires

Les inventaires d'émissions permettent d'identifier l'origine géographique des polluants, les responsabilités respectives des différents secteurs d'activités et d'évaluer les gains d'émissions associés aux différents plans d'actions.

Drôme Mesures de qualité de l'air effectives en 2025

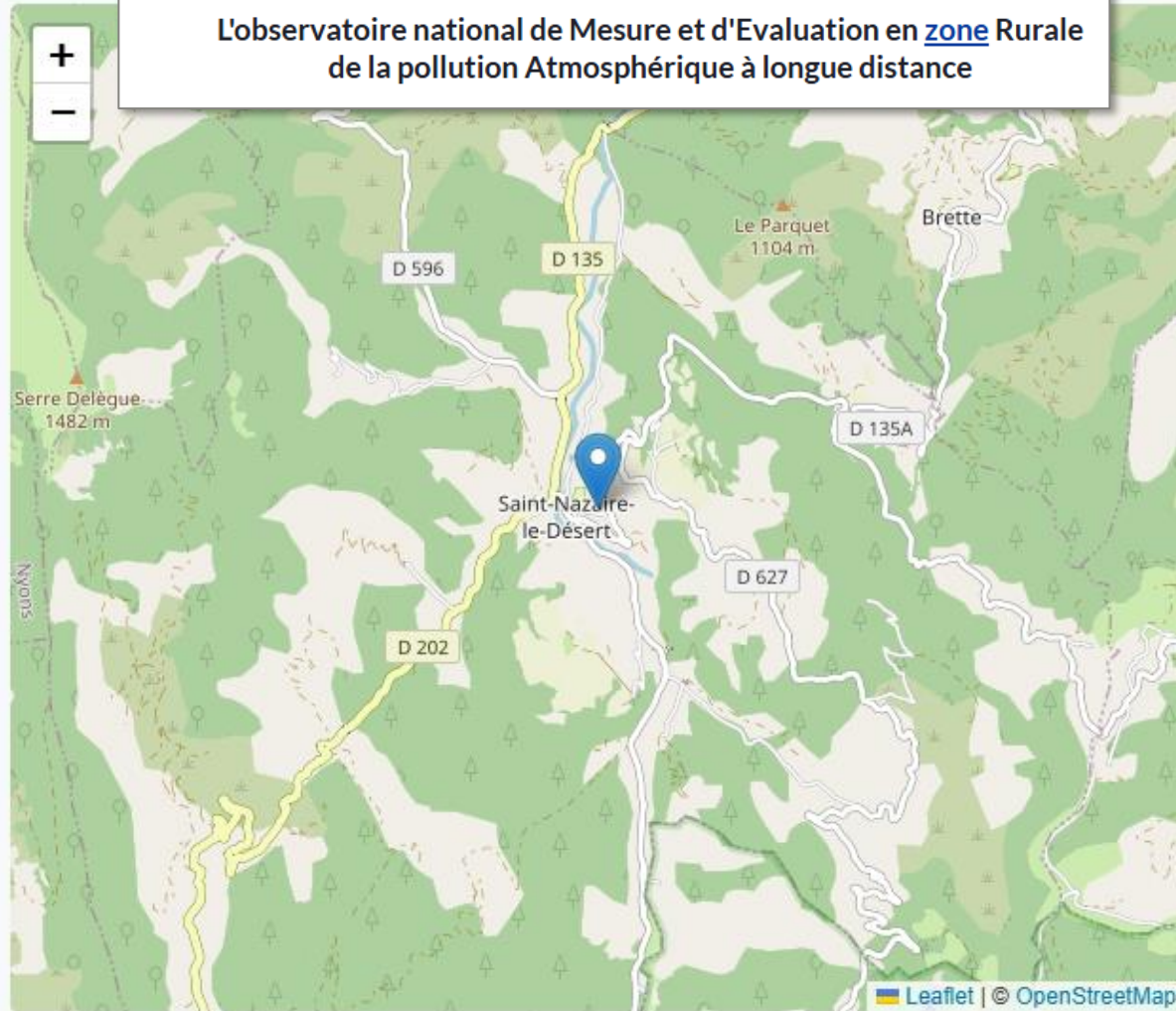


Polluants réglementés	
● O ₃	● BaP
● NO ₂	● Métaux
● PM ₁₀	● Black Carbon
● PM _{2,5}	● EC/OC + ions
● PM ₁	
● PUF	
Environnement de la station	
★ Multi-sources	
■ Trafic	

Station : Drôme Rurale Sud

Le dispositif MERA

L'observatoire national de Mesure et d'Evaluation en [zone](#) Rurale de la pollution Atmosphérique à longue distance



Description

Identifiant : FR36021

Nom interne : Drôme Rurale Sud-SND

Adresse : RD 135 - Centre de secours

Code INSEE : 26321

Coordonnées : 44.569442, 5.278972

Typologie : Rural National

Réseau : Réseau ATMO-AURA

Mesures actives : 62

Densité de population (au km²): 37 (2015)

Configuration

Date de configuration : 19/12/2013

Modifié par première alimentation le 29/05/2019

Mise en service

19/12/2013 → Aujourd'hui

En Service

		DON	CAS	COU	FRA	TAR	MON	MOR	PEY	REV	KER	SND	VER
Niveau 1 EMEP	Inorg pluie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Inorg PM _{2.5}	x							x	x	x	x	x
	Métaux pluie	x							x	x	x	x	x
	PM _{2.5} / PM ₁₀	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x
	Ozone	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	NO ₂	x				x		x	x	x	x	x	x
	NH ₃					x				x	x	x	x
	Météo	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Niveau 2 EMEP	Métaux PM ₁₀	x							x	x	x	x	x
	HAP PM ₁₀	x							x	x	x	x	x
	HAP pluie	x							x	x	x	x	x
	EC/OC PM _{2.5}	x							x	x	x	x	x
	COV								x				
	PM ₁	x		x		x			x	x	x	x	
	CO / CH ₄	x							x				



⚙ Station : Drôme Rurale Sud





BILAN DÉPARTEMENTAL 2025 — **Drôme**

An aerial photograph of a city, likely Drôme, France, showing a mix of urban buildings, green spaces, and a winding road. The entire image is covered with a semi-transparent blue filter. Centered on the image is the title 'Les sources de pollution' in a large, white, sans-serif font. Below the title is a short, thick white horizontal line.

Les sources de pollution

LES SOURCES DE POLLUTION SUR LE TERRITOIRE

Principaux secteurs d'activité contributeurs



Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Drôme (2023)



Le secteur résidentiel (chauffage individuel au bois, installations non performantes) est le principal émetteur de particules et composés organiques volatils, les transports routiers d'oxydes d'azote, l'industrie de dioxyde de soufre et l'agriculture d'ammoniac.

Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2025

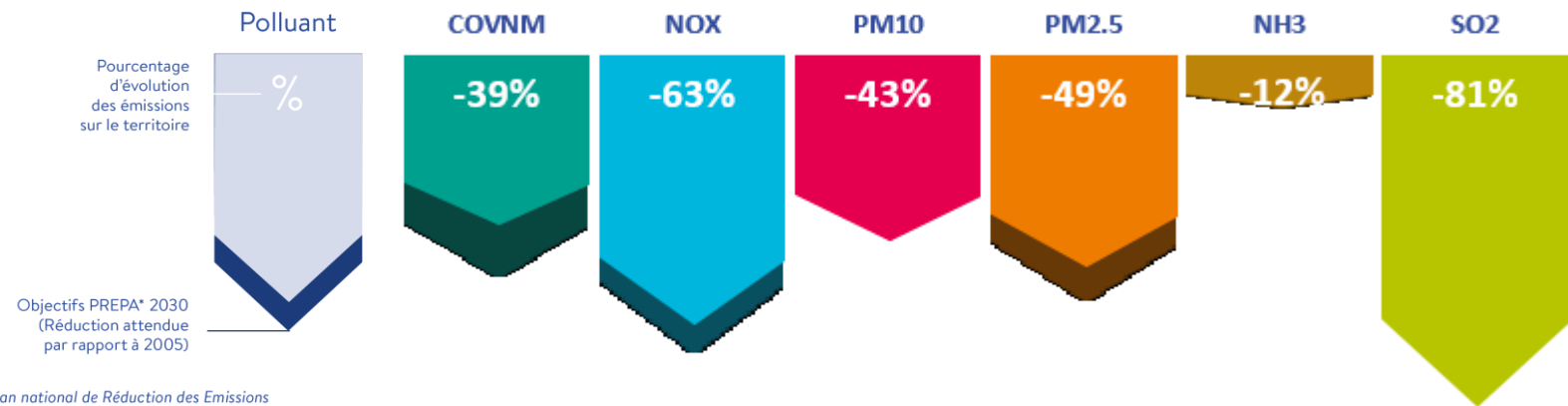
LES SOURCES DE POLLUTION SUR LE TERRITOIRE

Evolution des émissions et situation par rapport aux objectifs

Chaque secteur d'activité est susceptible d'être le contributeur majoritaire aux émissions du territoire en fonction du polluant étudié et nécessite des **efforts à poursuivre au regard des exigences du Plan National de Réduction des Emissions Polluantes (PREPA) à horizon 2030** :

- Transport routier pour les oxydes d'azote (NO_x)
- Résidentiel (notamment le chauffage au bois dans les installations individuelles non performantes) pour les particules fines (PM10 et PM2,5) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)
- Agriculture pour les émissions d'ammoniac (NH_3), fertilisation minérale et organique des cultures.

Les émissions de polluants de l'air entre 2005 et 2023 - Drôme



*Plan national de Réduction des Emissions des Polluants Atmosphériques



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2025



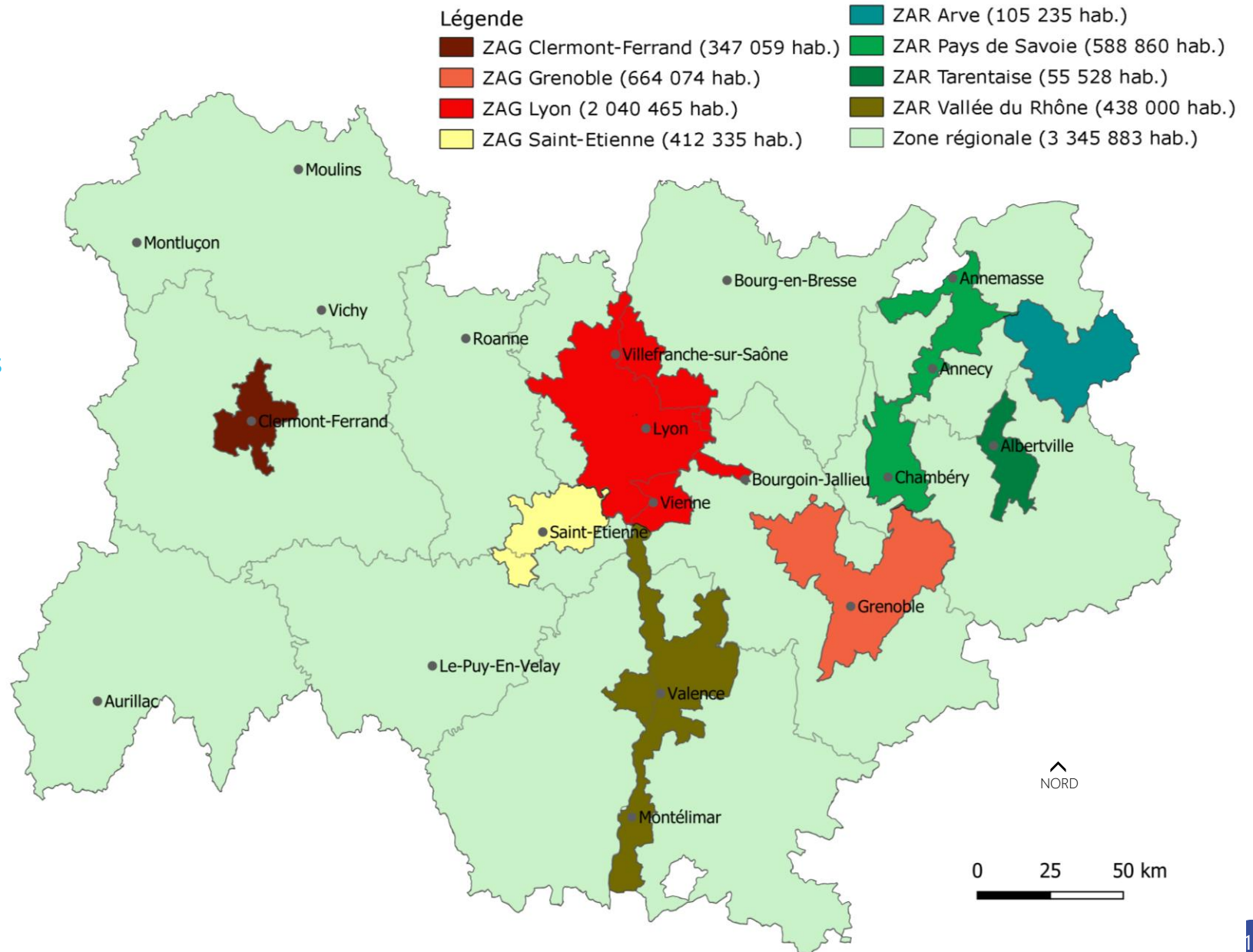
Situation réglementaire — Dépassements aux stations de mesure

LES DÉPASSEMENTS RÈGLEMENTAIRES

Principes de constatation

Zonage européen 2022-26 Auvergne-Rhône-Alpes
(données population INSEE 2018)

! Nouveau zonage applicable à partir de 2027



LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Passage des ZAS aux départements

Grâce au tableau ci-dessous, chaque département peut identifier dans quelle ZAS est inclus son territoire, de manière partielle ou totale. Ainsi, il permet de traduire la situation réglementaire d'une ZAS au niveau des départements.

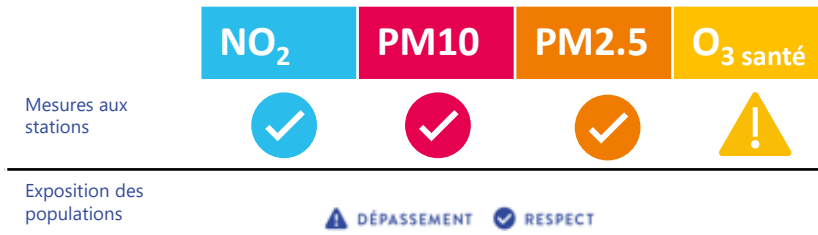
Exemple : le département de l'Ardèche n'a pas de mesure d'O₃ sur son territoire. Toutefois, il pourrait faire l'objet d'un dépassement réglementaire relatif à l'O₃ si la ZAR de la Vallée du Rhône (ou la ZR) est déclarée en dépassement réglementaire parce qu'une mesure d'O₃ de cette ZAS franchit une limite.

	ZAG Lyon	ZAG Grenoble	ZAG Saint-Étienne	ZAG Clermont-Fd	ZAR Vallée Rhône	ZAR Pays Savoie	ZAR Vallée Arve	ZAR Vallée Tarentaise	ZR
AIN	X								X
ALLIER									X
ARDÈCHE					X				X
CANTAL									X
DRÔME					X				X
HAUTE-LOIRE			X						X
HAUTE-SAVOIE						X	X		X
ISÈRE	X	X			X				X
LOIRE			X						X
PUY-DE-DÔME				X					X
RHÔNE	X								X
SAVOIE						X		X	X

SITUATION PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION – SANTÉ

Dépassements réglementaires pour les principaux polluants aux stations de mesure et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) dans la Drôme en 2025

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée.

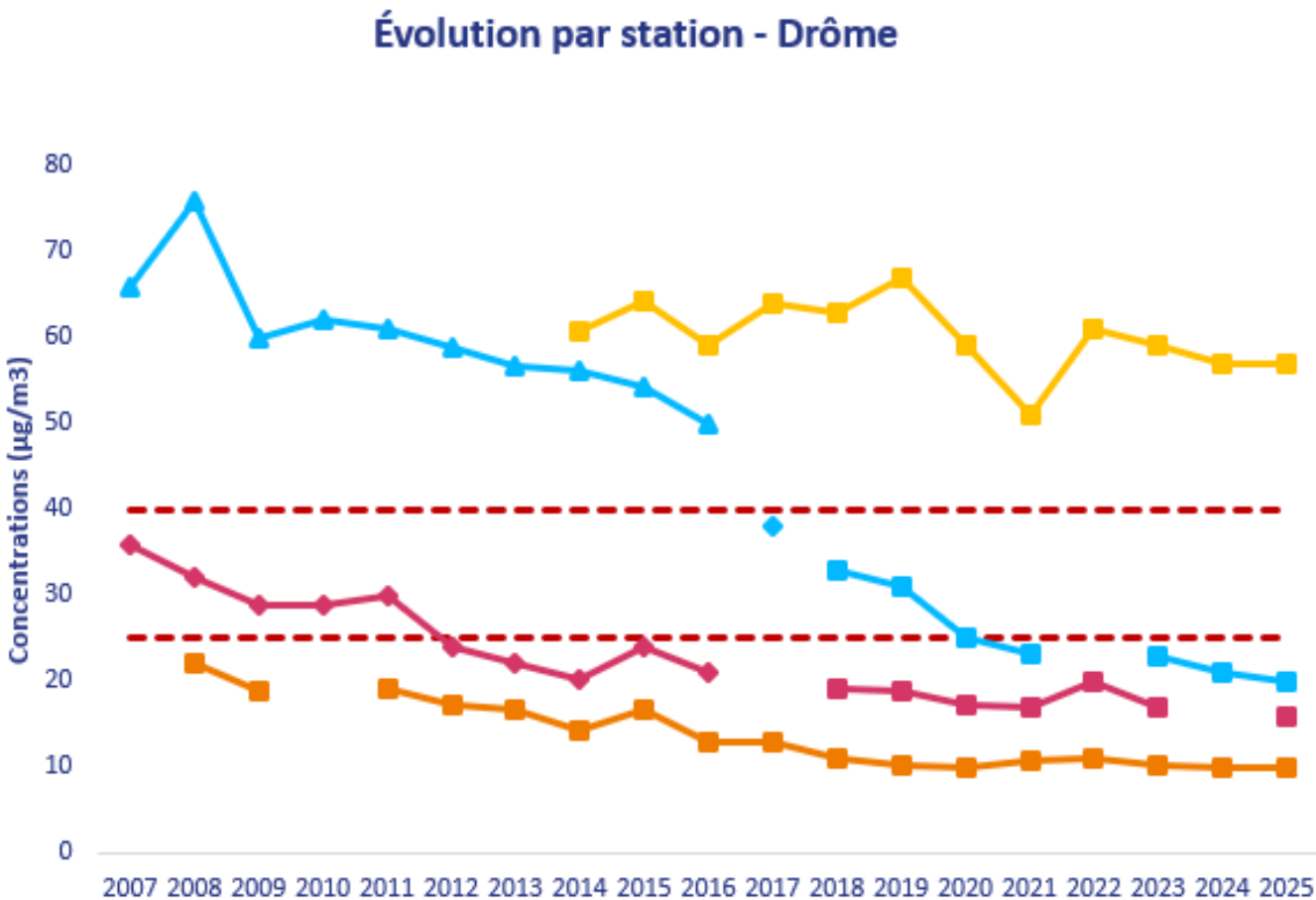


En 2025, un non-respect de la réglementation est à noter pour l'ozone, du fait d'un dépassement enregistré sur un site (Roussillon) de la zone de surveillance de la vallée du Rhône. Par ailleurs, pour l'ozone, un dépassement de la valeur de protection de la végétation est également constaté, pour le site de Valence périurbain sud.

Aucun dépassement de valeurs réglementaires pour la protection de la santé n'a en revanche été mesuré aux stations de référence en 2025 pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules PM10 et PM2,5.

EVOLUTION DES CONCENTRATIONS ANNUELLES

Stations de mesure représentatives du département de la Drôme - Evolution des moyennes annuelles de 2007 à 2025



Depuis plus de 15 ans, la diminution des émissions des polluants primaires s’est traduite par une baisse des concentrations mesurées pour le dioxyde d’azote (NO₂) et les particules (PM), mais ces dernières années la baisse marque le pas.

L’ozone était en diminution en 2021 (année particulièrement défavorable à la formation d’O₃), mais est reparti à la hausse en 2022 et reste en moyenne à des taux relativement stables depuis.

- NO2 Urbain A7 Valence Est
- NO2 Urbain A7 Valence Ouest
- NO2 Urbain Valence Trafic
- O3 Rural National Drôme Rurale Sud
- PM10 Urbain A7 Valence Est
- PM10 Urbain Valence Trafic
- PM2.5 Urbain Valence Urbain Centre



Situation réglementaire — Épisodes de pollution

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

Drôme

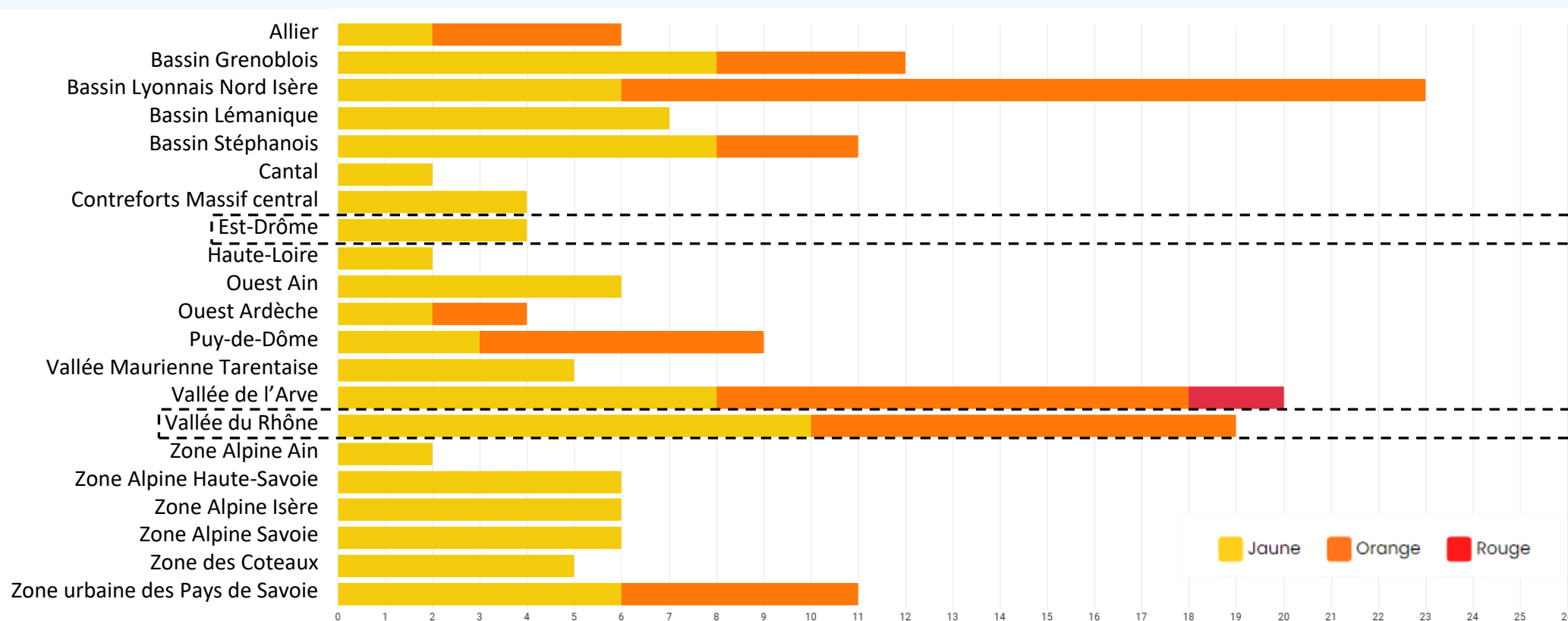
- En 2025, avec 18 jours de vigilance, la Drôme est le 3^e département le plus touché de la région, et dans ce département la zone Vallée du Rhône est très largement plus concernée (environ 4 fois plus de vigilances) que la zone Est Drôme
- Tous les départements ont connu au moins un jour de vigilance
- Les particules PM10 sont à l'origine de la majorité des vigilances au total, mais certains départements ont été plus exposés à l'ozone cette année.

	o3	pm10	total
Ain	6	2	6
Allier	2	3	5
Ardèche	8	5	12
Cantal	0	1	1
Drôme	7	12	18
Haute-Loire	0	1	1
Haute-Savoie	2	19	20
Isère	9	11	19
Loire	9	3	11
Puy-de-Dôme	0	8	8
Rhône	9	10	18
Savoie	1	9	9
	53	84	128

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

Drôme

L'Est-Drôme a connu 4 jours de vigilances en 2025, et **la vallée du Rhône 19 jours**, dont 9 jours en vigilance orange, restant largement le territoire le plus sensible du département. Le département de la Drôme fait partie des 4 départements les plus concernés par des épisodes de pollution en 2025.

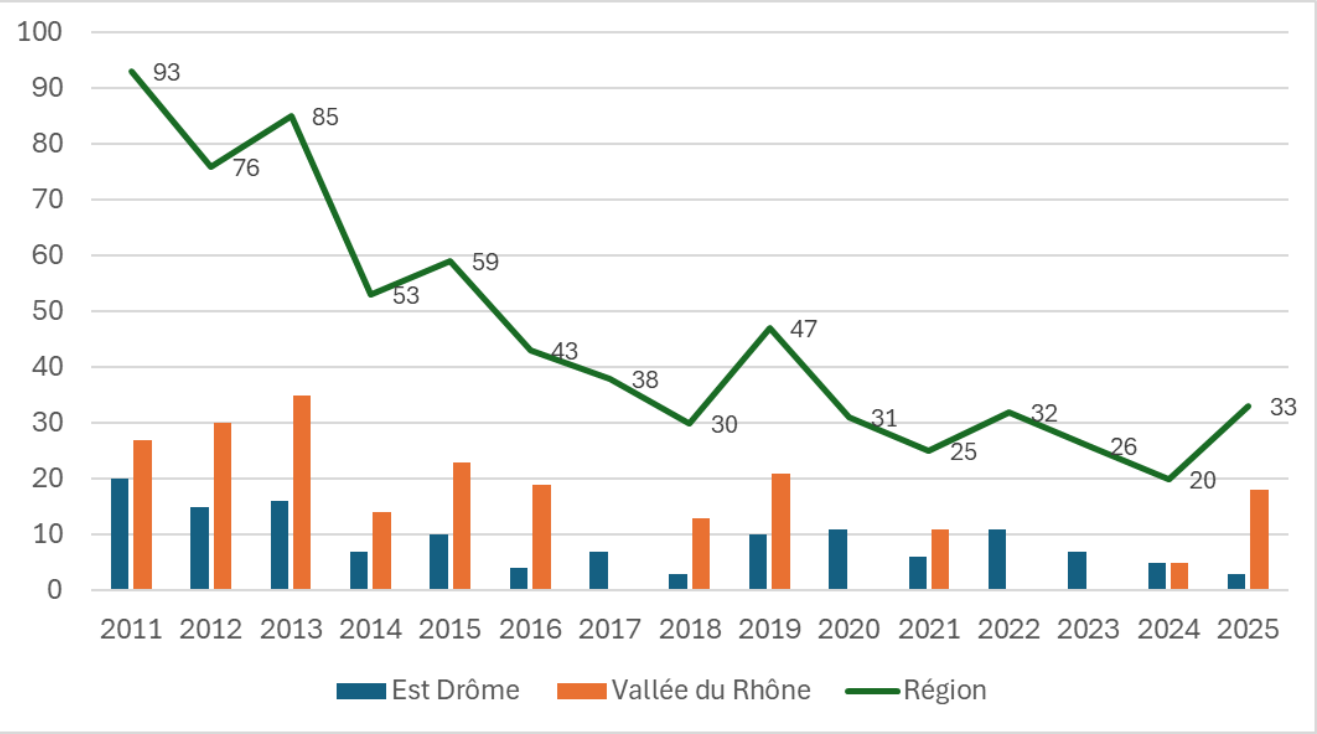


Nombre de vigilances pollution par niveau et par bassins d'air en 2024 - (Vigilance prévue le jour-même)

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

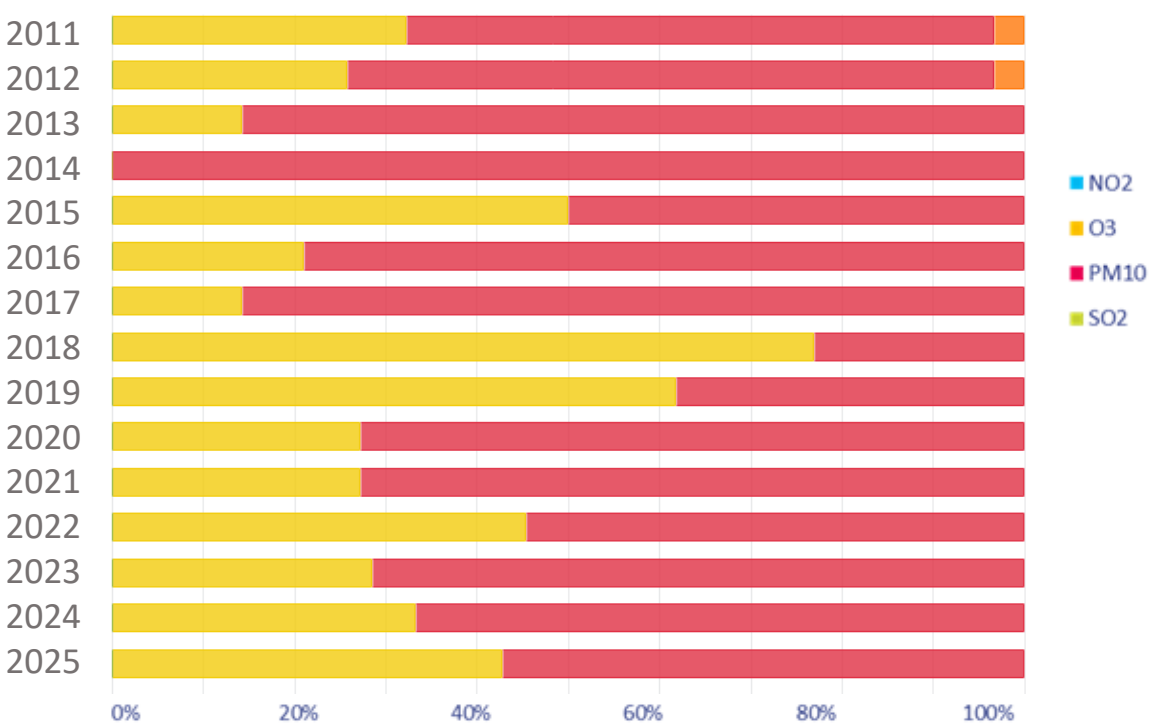
Drôme

Nombre de jours d'activation d'une vigilance de 2011 à 2025
(Vigilance prévue le jour même)



Augmentation assez significative du nombre de vigilances dans la vallée du Rhône en 2025 par rapport aux années précédentes, due à la fois à des épisodes anticycloniques persistants en janvier et février, entraînant une hausse des taux de particules liées à la combustion, à l'influence des méga feux au Canada en juin, et à des périodes caniculaires en juin, juillet et août ayant favorisé la formation et l'accumulation d'ozone.

Polluants responsables des vigilances pollution de 2011 à 2025
(Vigilance prévue le jour même)



Avec sa configuration, le département la Drôme est sensible à la fois aux particules fines l'hiver, en particulier au nord du département, et à l'ozone l'été, en raison notamment de sa localisation géographique.

BILAN DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS

Notion de jours à risque

→ Définition de critères cumulatifs pour **déterminer un « jour à risque »** :

- ☐ concentrations modélisées > **90% du seuil d'information**
- ☐ sur plus de **25 km²** en Auvergne Rhône-Alpes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Janvier																															
Février																															
Mars																															
Avril																															
Mai																															
Juin																															
Juillet																															
Aout																															
Septembre																															
Octobre																															
Novembre																															
Décembre																															

→ 1 année = 7665 cas (365 jours, 21 bassins d'air)

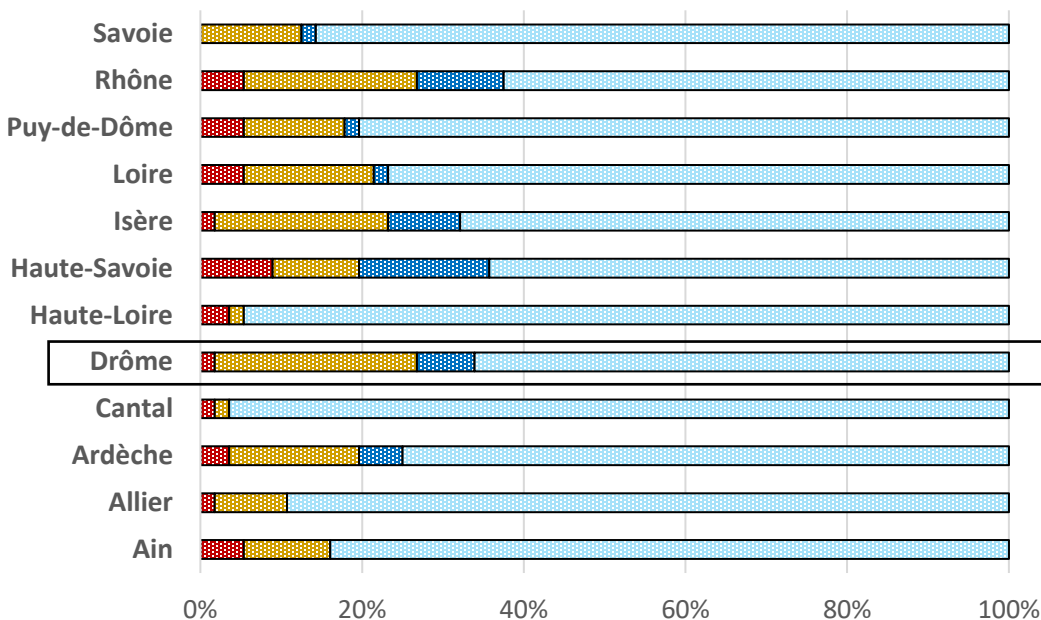
→ **En 2025, 57 jours caractérisés comme « à risques »** (~16%), soit 1197 cas de décision via l'expertise humaine

→ 4 mois sans jours caractérisés comme « à risques » : avril, mai, septembre et octobre

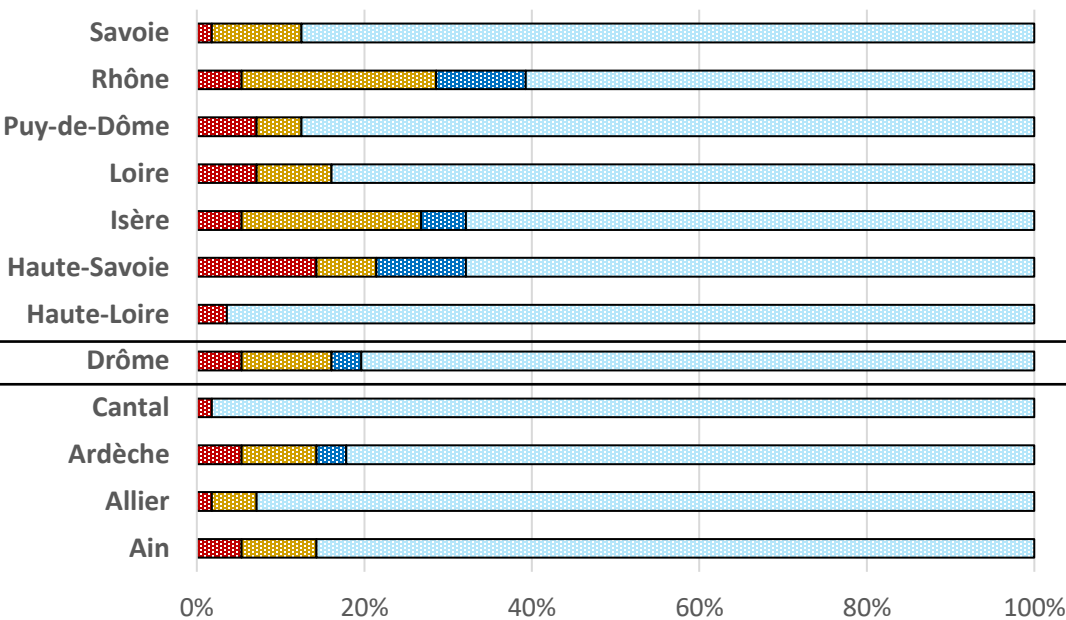
BILAN DETAILLE DES PREVISIONS

Focus sur le département sur les 57 jours à risque identifiés au niveau régional

➔ prévisions pour le jour même



➔ prévisions pour le lendemain



- Dépassement non prévu
- Fausse alarme
- Dépassement prévu constaté
- Rien de prévu et rien de constaté



Exposition des populations aux polluants au regard des effets sanitaires potentiels

LE SEUIL DE RÉFÉRENCE CHOISI POUR L'EXPOSITION DES POPULATIONS

Les **valeurs guides de l'OMS** parues en septembre 2021 a conduit à un décalage important entre les valeurs sanitaires de références et les **valeurs réglementaires**. En fonction des polluants, la valeur sanitaire peut être jusqu'à 5 fois plus faible que la valeur réglementaire.

Polluants	Durée	Seuils de référence OMS 2005 (ref)	Seuils intermédiaires				Seuils de référence OMS 2021 (ref)
			1	2	3	4	
PM _{2.5} (µg/m ³)	Année	10	35	25	15	10	5
	24 heures ^a	25	75	50	37.5	25	15
PM ₁₀ (µg/m ³)	Année	20	70	50	30	20	15
	24 heures ^a	50	150	100	75	50	45
NO ₂ (µg/m ³)	Année	40	40	30	20	-	10
	24 heures ^a	-	120	50	-	-	25
O ₃ (µg/m ³)	Pic saisonnier ^b	-	100	70	-	-	60
	8 heures ^a	100	160	120	25 dépassements par an ^c		100
SO ₂ (µg/m ³)	24 heures ^a	20	125	50	-	-	40
CO (mg/m ³)	24 heures ^a	-	7	-	-	-	4

µg : µg/m³
^a 99^e (3 à 5 jours de dépassement par an)
^b Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O₃ sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'O₃ a été la plus élevée
 Remarque : l'exposition annuelle et l'exposition pendant un pic saisonnier sont des expositions à long terme, tandis que l'exposition pendant 24h et 8heures sont des expositions à court terme.

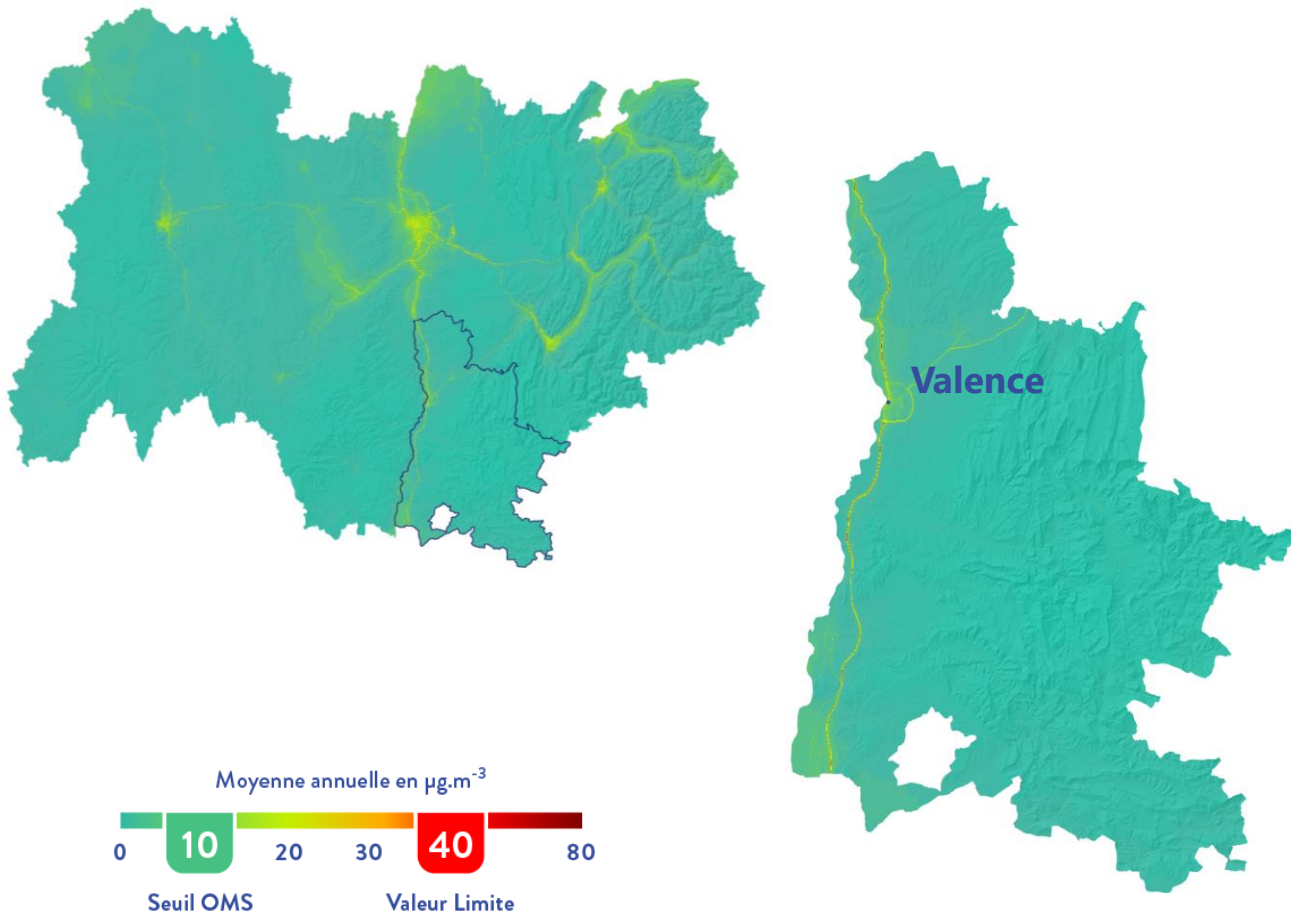
Seuils réglementaires

Valeurs guides OMS

Bien que nos outils de modélisation soient construits et calibrés pour répondre au référentiel réglementaire (calcul d'incertitudes et évaluation de l'exposition de la population à l'échelle des Zones Administratives de Surveillance et pour une comparaison aux valeurs réglementaires), nous nous permettons de fournir dans les diapositives suivantes, à titre indicatif, des informations sur l'exposition des populations à l'échelle du département.

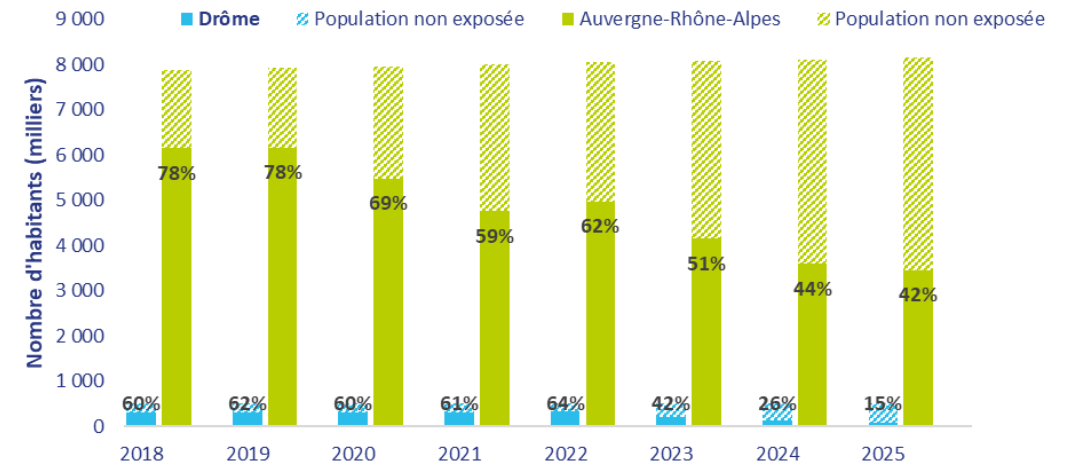
DIOXYDE D'AZOTE

Exposition populations

NO₂

Les concentrations ne dépassent pas la valeur limite réglementaire en 2025, mais dépassent la valeur recommandée par l'OMS, dans la vallée du Rhône et le long des principaux axes de circulation.

Évolution de la population exposée - Valeur guide annuelle OMS - NO₂

NO₂

Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 450 200 habitants (42% pop)

DRÔME 76 200 habitants (15% pop)

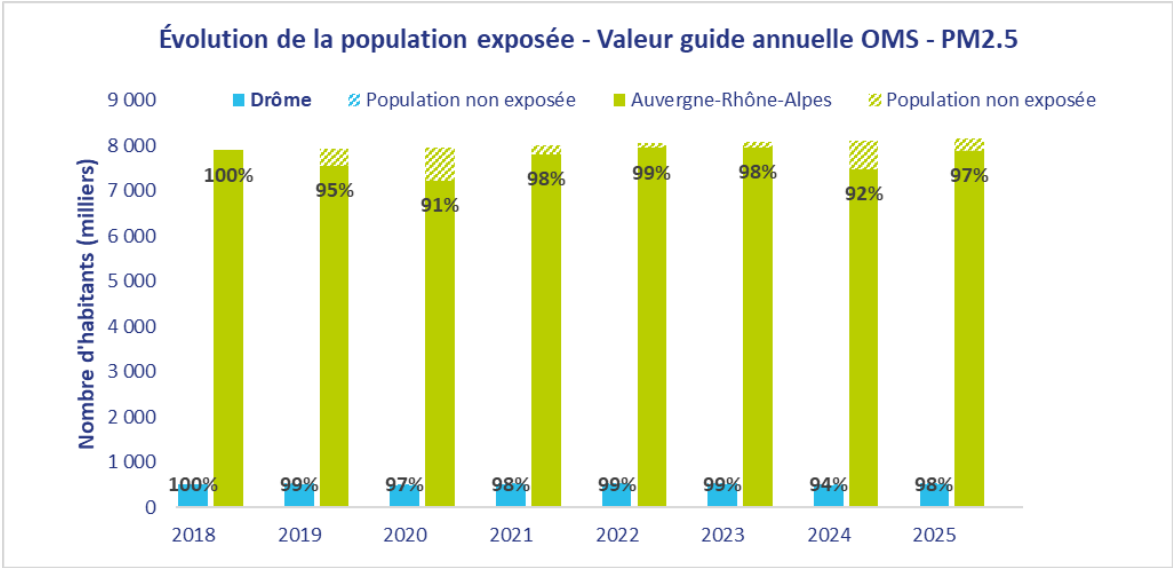
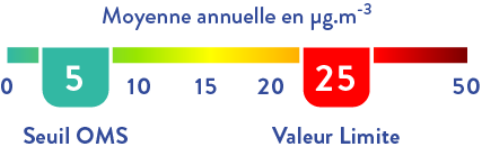
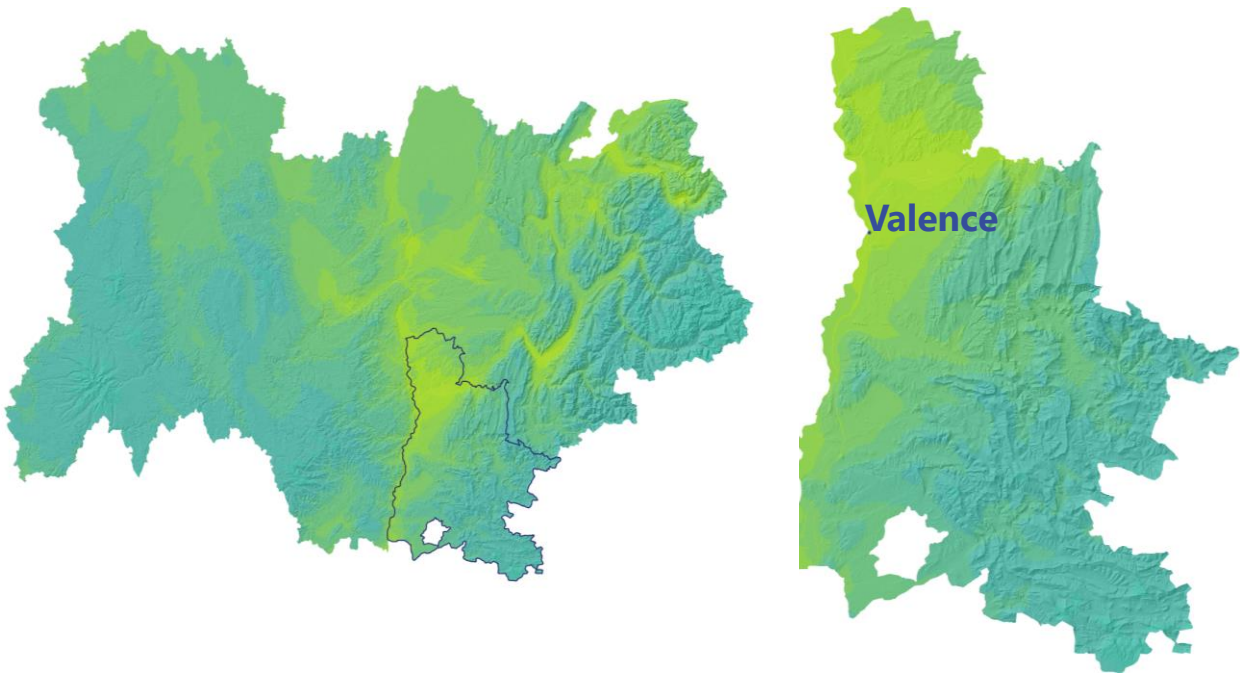
PARTICULES FINES (PM2,5)

Exposition populations

PM2,5

Il n’y a pas de dépassement de la valeur limite réglementaire pour ce polluant en 2025.

Le seuil recommandé par l’OMS est néanmoins dépassé sur la quasi-totalité du département de la Drôme, ce qui expose 98 % de la population à un risque sanitaire.



PM2,5

Valeur recommandée OMS

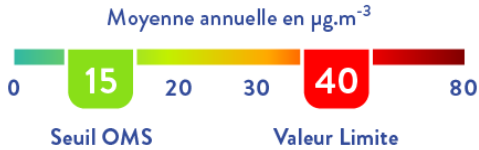
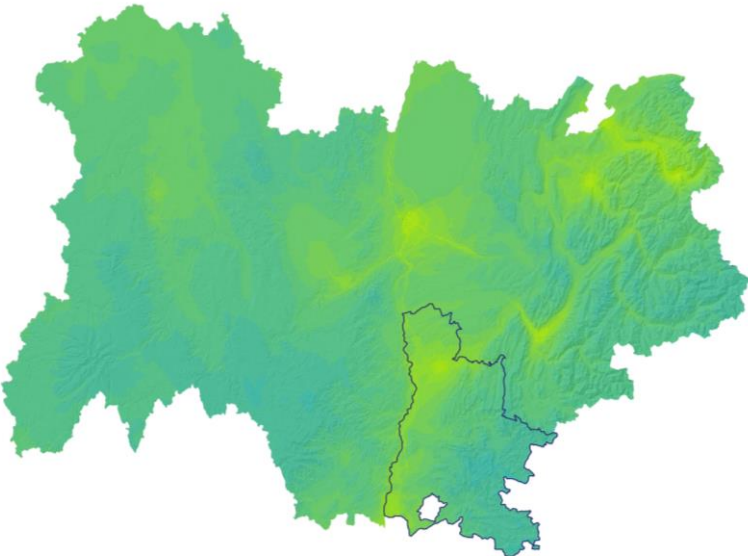
RÉGION 7 884 000 habitants (97% pop.)

DRÔME 512 500 habitants (98% pop.)

PARTICULES (PM10)

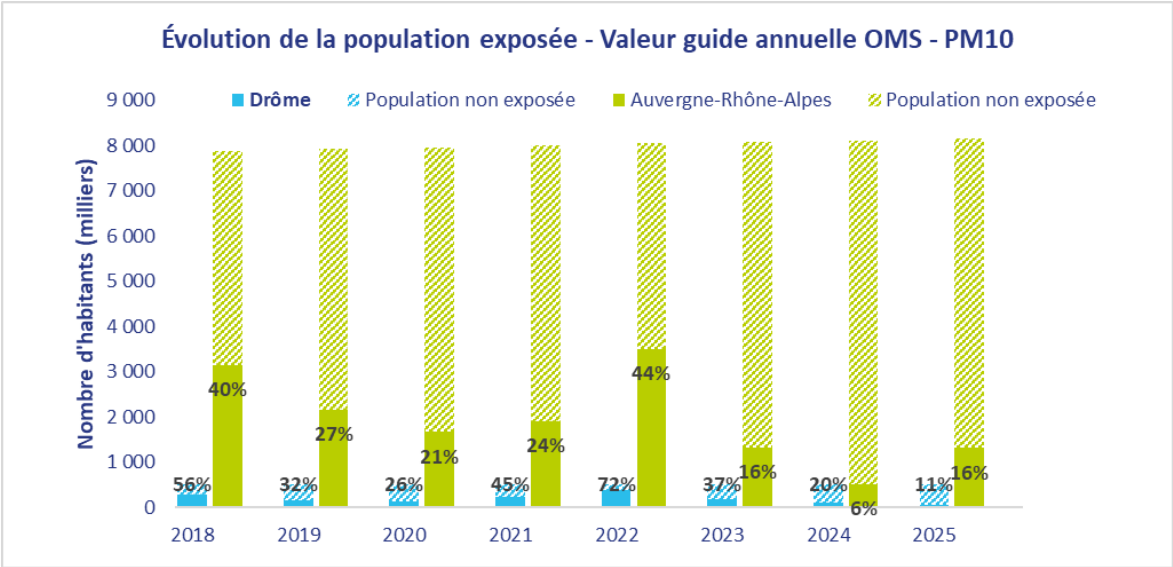
Exposition populations

PM10



En 2025, il n’y a pas de dépassement de la valeur limite réglementaire pour ce polluant.

Le seuil recommandé par l’OMS est en revanche dépassé sur une partie de l’ouest du département, 11% des habitants sont exposés.



PM10

Valeur recommandée OMS

RÉGION 1 308 500 habitants (16% pop.)

DRÔME 58 600 habitants (11% pop.)

OZONE

Exposition populations

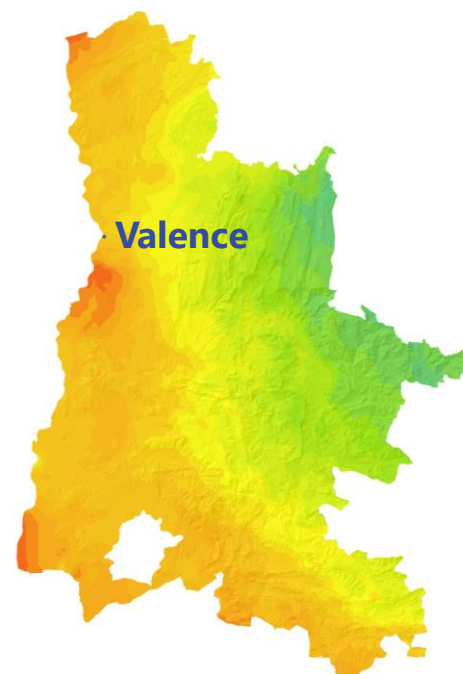
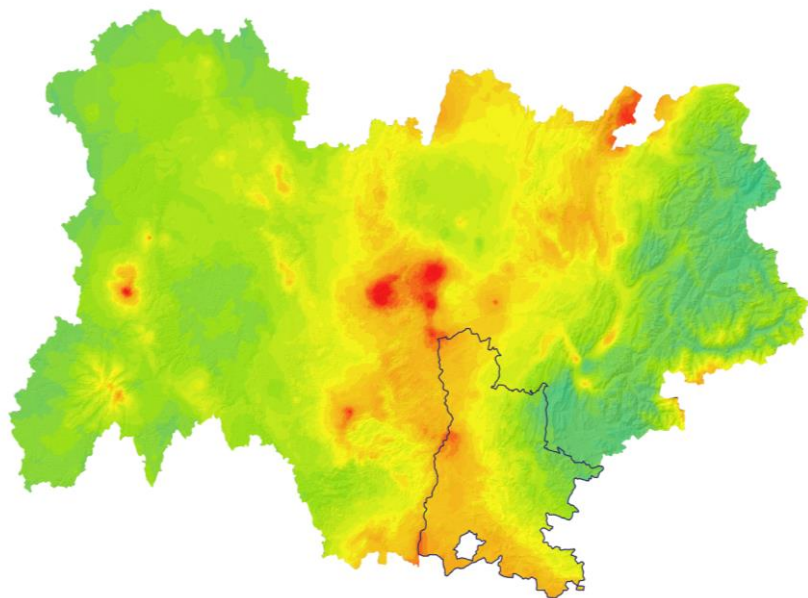
O3
Santé

Valeur cible pour la protection de la santé humaine
(directive UE)

Les concentrations d'ozone sont fortement variables d'une année à l'autre, compte tenu de l'importance des conditions météorologiques dans la formation de ce polluant. De ce point de vue, l'année 2025 a été plus chaude et plus ensoleillée que 2024, et donc plus propice à la formation d'ozone.

Afin d'évaluer au mieux l'exposition de la population à l'ozone, et pour s'affranchir de cette variabilité inter annuelle, l'indicateur (nombre de jours avec une moyenne sur 8heures supérieure à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est calculé sur une moyenne durant 3 ans. Au regard de cet indicateur, l'exposition des 3 dernières années reste assez modérée, par rapport notamment à celle des années 2018 à 2020.

Néanmoins, ce polluant reste un enjeu sur les années à venir, notamment pour les départements du Sud de la France, tels que la Drôme, soumis à des conditions estivales favorables à la formation d'ozone, dans un contexte de réchauffement climatique.

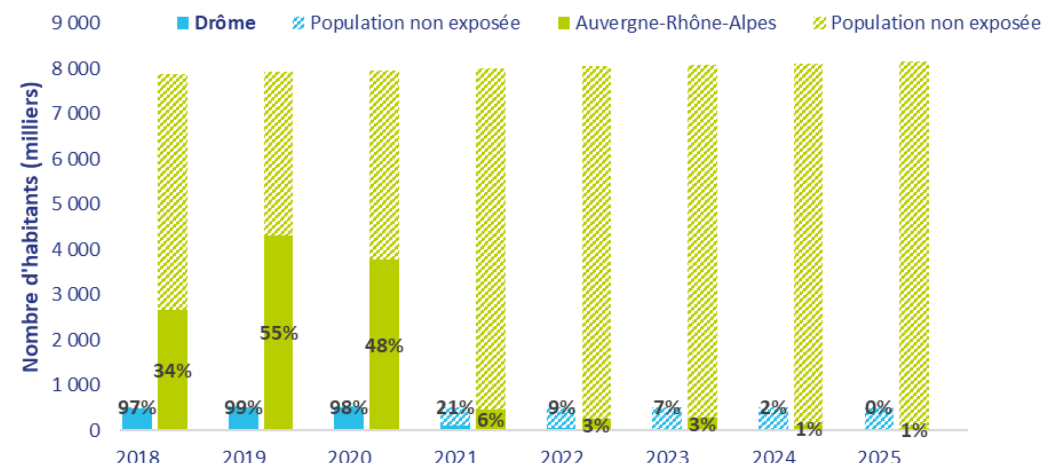


Nombre de jours avec une moyenne sur 8h $> 120 \mu\text{g}/\text{m}^3$
(moyenne sur 3 ans)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine

Évolution de la population exposée - Valeur cible santé 3 ans - O₃



O₃

Valeur cible santé

RÉGION (1% pop.)

DRÔME (0% pop.)

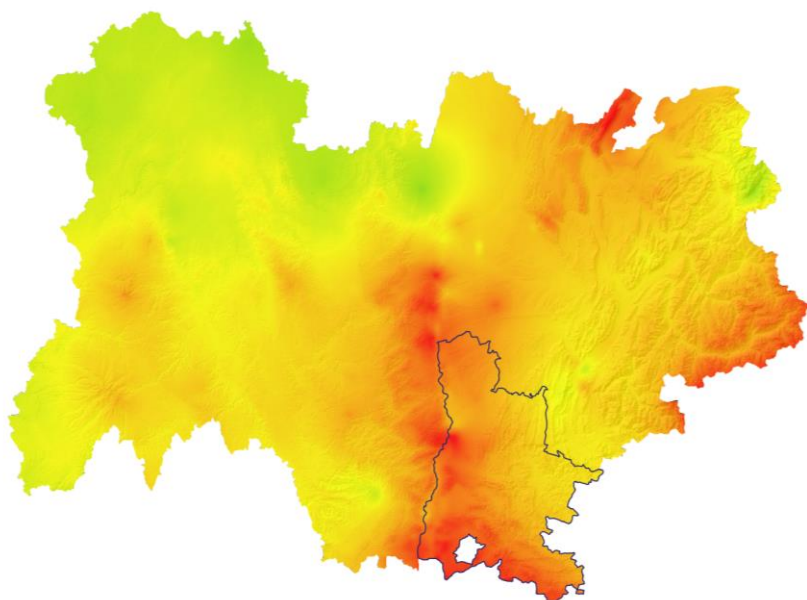


Exposition de la végétation aux polluants — L'ozone

OZONE

Valeur cible pour la végétation

03
Végétation



Valeur cible pour la protection de la végétation

*Accumulated Ozone over Threshold



L'ozone présente également des effets sur la végétation notamment sur les productions agricoles et le développement des végétaux dans les milieux naturels.

Selon l'étude Apollo de l'ADEME, les estimations des pertes économiques dues aux effets de l'ozone, agrégées pour la France métropolitaine, demeurent en effet importantes : en 2010, jusqu'à 1 milliard € pour le blé tendre, plus d'1 milliard € pour les prairies et plus de 200 millions € pour les pommes de terre.

Comme pour l'indicateur d'impact potentiel sur la santé humaine, l'indicateur d'impact sur la végétation est calculé sur plusieurs années (5 ans), pour s'affranchir des fortes variations inter annuelles. L'indicateur (AOT40) calculé sur la moyenne des années 2021 à 2025, s'il n'est pas au niveau le plus élevé des 10 dernières années, met toutefois en évidence un impact non négligeable dans le département de la Drôme, au sud de Valence et dans le sud du département. Un dépassement de la valeur cible pour la protection de la végétation a d'ailleurs été constaté en 2025 sur la station Valence périurbain sud.

6 553 km² Surface du département

6 314 km² Surface de la zone écosystème dans le département

4 km² Surface de la zone écosystème en dépassement dans le département

96%



Part de la zone écosystème dans le département

< 0,1%



Part de la zone écosystème en dépassement dans le département

Une zone qualifiée d'écosystème correspond à la partie du territoire hors zone urbaine. Cela permet de caractériser les zones avec de la végétation (espaces naturels, cultures, etc.) pouvant être affectées par de la pollution à l'ozone.

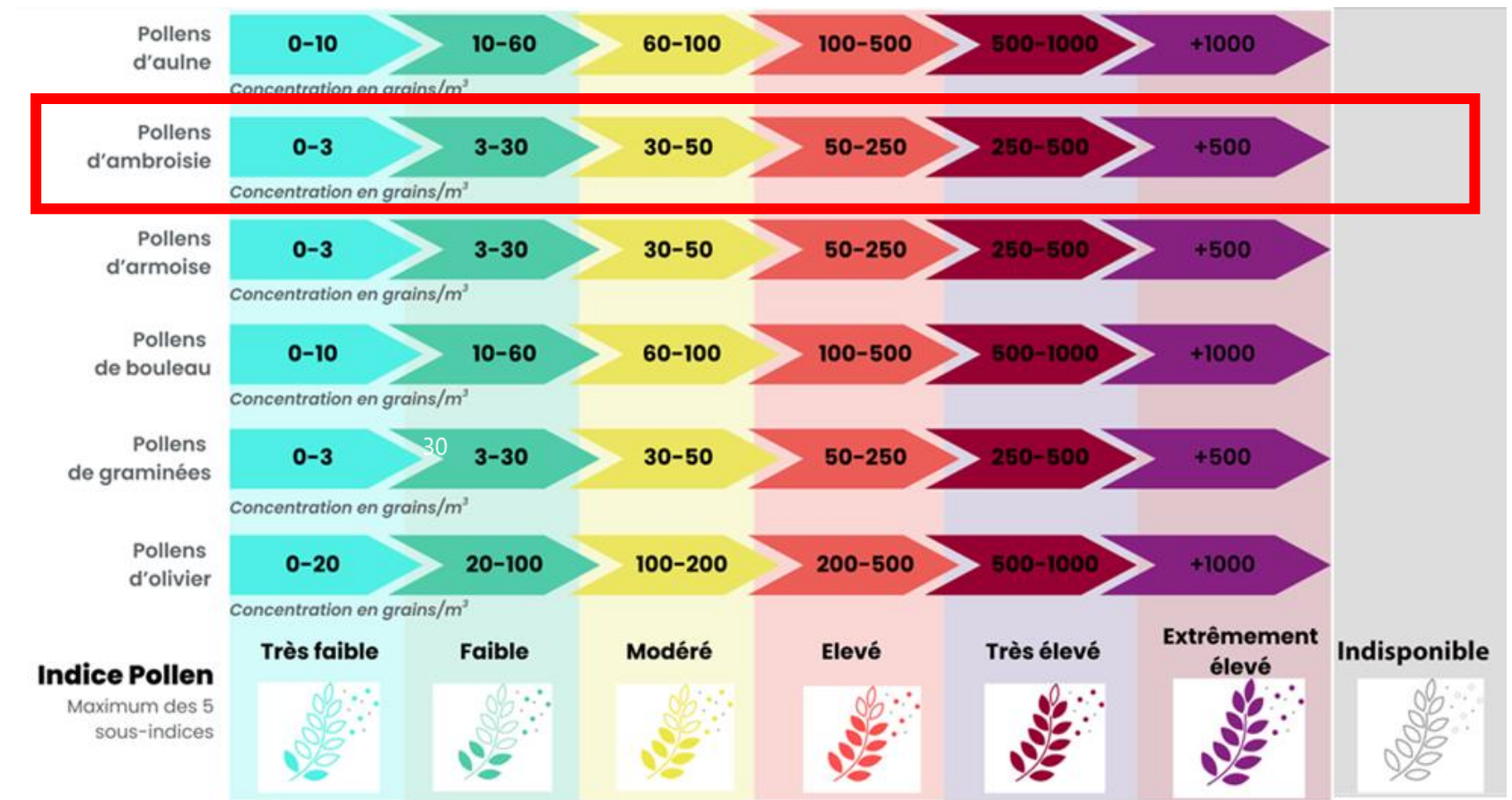


Exposition des populations aux pollens

L'ambroisie

Exposition à l'ambroisie : nouvelle méthodologie

Les résultats de la modélisation de l'exposition à l'ambroisie sont exprimés par rapport au nouvel indice pollinique adopté par les Atmo en 2025, et au nombre de jours où les habitants sont exposés à un **indice faible (ou indice 2) ou supérieur**.



Le seuil retenu pour cette évaluation de l'exposition **correspond à une concentration supérieure ou égale à 3 grains/m³**. Ce seuil a été choisi car même à ces faibles concentrations, l'ambroisie peut déclencher des réactions allergiques chez les personnes le plus sensibles.

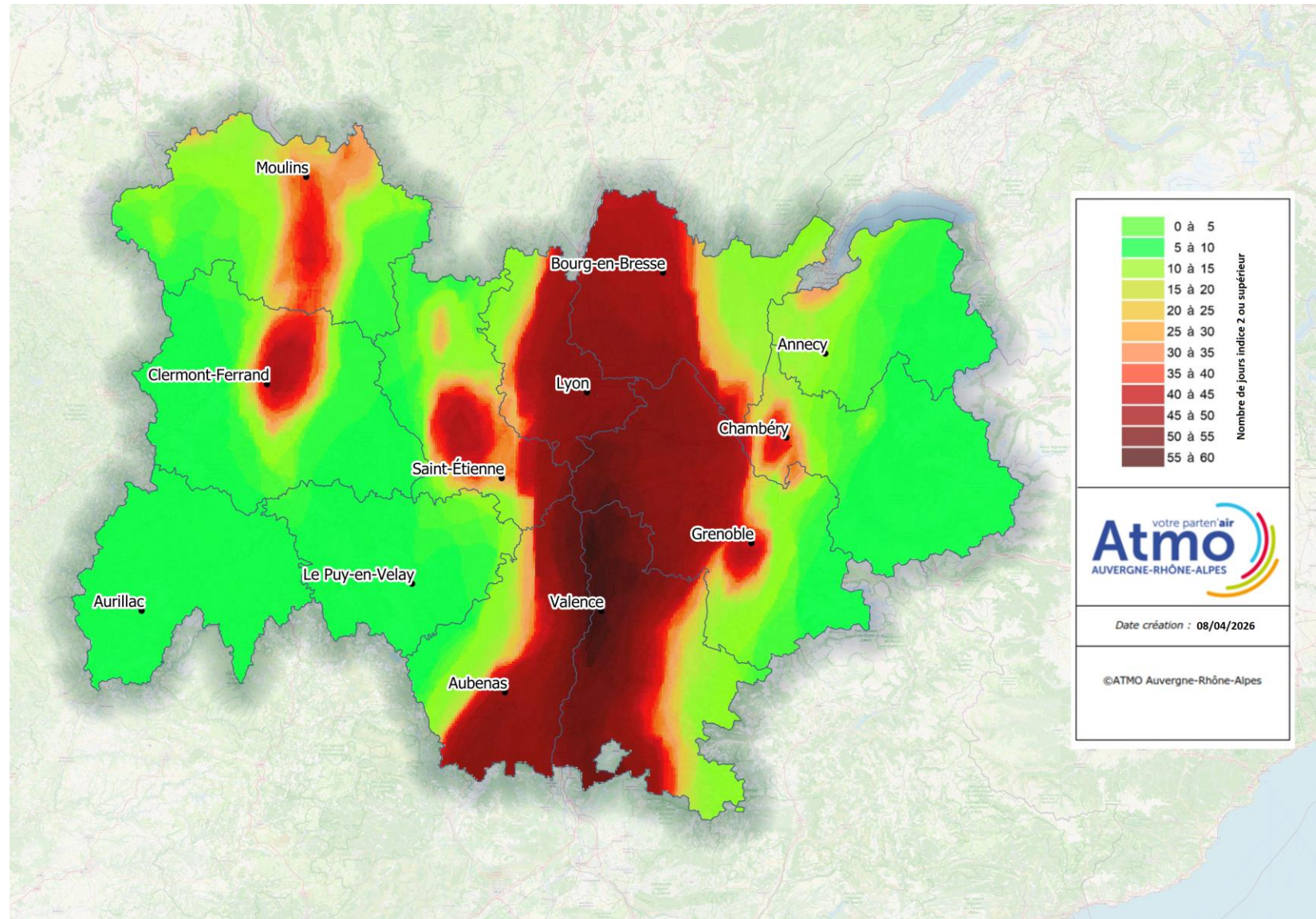
Evaluation de l'exposition de la population à l'ambrosie à l'échelle régionale

L'année 2025 a été marquée par la disparition du RNSA et un arrêt de la quasi-totalité des prélèvements polliniques. Les cartes ne sont donc pas redressées statistiquement. Depuis 2026, les Atmo sont responsables de la coordination de la surveillance et de l'information sur les pollens.

Les zones impactées par un indice pollen ≥ 2 plus de 40 jours par an (ensemble de la période de pollinisation de l'ambrosie) se situent sur l'axe central de la région et le nord de l'Auvergne. Les zones de front (Avant-pays savoyard, Haute-Loire, Cantal) sont touchées entre 10 et 20 jours par an. Sur le reste de la région, seules les zones d'altitude sont totalement épargnées.

En 2025, 65 % de la population régionale exposée plus de 20 jours à un indice 2 ou supérieur.

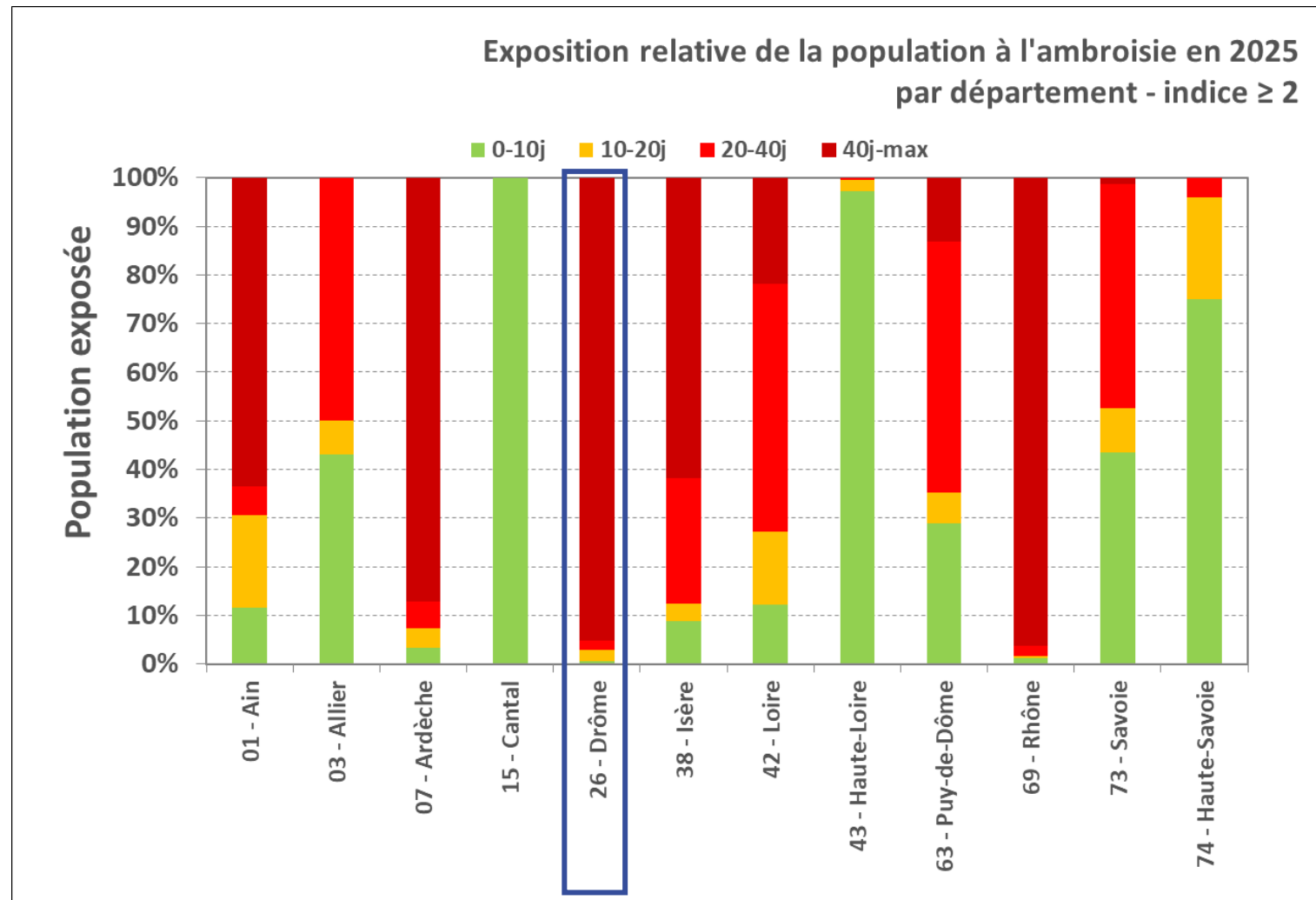
L'ambrosie reste très présente dans le département de la Drôme, les durées d'exposition à un indice 2 ou plus avoisinent les 40 jours sur l'axe rhodanien, voire les dépassent largement dans certaines portions, et sont de l'ordre de 20 jours ailleurs.



EXPOSITION DE LA POPULATION A L'AMBROISIE

La Drôme fait partie des départements les plus touchés de la région.

En 2025, 95% des habitants du département de la Drôme sont exposés plus de 20 jours à un indice 2 ou supérieur.





CE QU'IL FAUT RETENIR

CE QU'IL FAUT RETENIR

Tendance d'évolution

La tendance ces dernières années dans le département de la Drôme est à une relative stabilité des concentrations, notamment pour les particules et l'ozone. La baisse des concentrations de dioxyde d'azote se poursuit, mais elle est peu marquée.

Situation par rapport à la réglementation

La réglementation actuelle visant à protéger la santé humaine est respectée pour le dioxyde d'azote et les particules en 2025. Une vigilance particulière doit cependant être maintenue pour ces polluants dans le contexte de parution (2024) d'une nouvelle directive européenne abaissant les seuils des valeurs cibles et limites. Pour l'ozone en revanche, les valeurs cibles de protection de la santé humaine et de la végétation ont été dépassées, ce polluant reste particulièrement à enjeu dans la Drôme.

Situation par rapport aux enjeux sur la santé des populations et des écosystèmes

Dans le département de la Drôme, la quasi-totalité des habitants (98%) est exposée à des valeurs supérieures aux lignes directrices de l'OMS pour les particules PM_{2,5}. Cette exposition est moindre pour les particules PM₁₀ (11%) et le dioxyde d'azote NO₂ (15%).

Activation du dispositif de vigilance

Le nombre de jours d'activation du dispositif est en hausse sensible dans la Drôme, dans la vallée du Rhône principalement, en raison à la fois de la présence de particules de combustion en hiver (chauffage) et en été (feux au Canada), et à de fortes concentrations d'ozone en été (canicules).

Leviers d'actions

- Les sources principales d'émissions de polluants à effets sanitaires restent le trafic routier pour le dioxyde d'azote NO₂, et le chauffage au bois non performant pour les particules fines.
- Les secteurs agricole et industriel sont également des contributeurs significatifs voire principaux aux émissions de plusieurs polluants : particules fines, oxydes d'azote, composés organiques volatils, ammoniac, dioxyde de soufre. *Pour rappel, ammoniac et oxydes d'azote sont des précurseurs de particules fines, alors que les oxydes d'azote et les composés organiques volatils sont des précurseurs d'ozone.*
- D'autres polluants, non réglementés dans l'air, sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé et les écosystèmes.

L'actualité du printemps 2026 pour Atmo

Bilan régional 2025 de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes



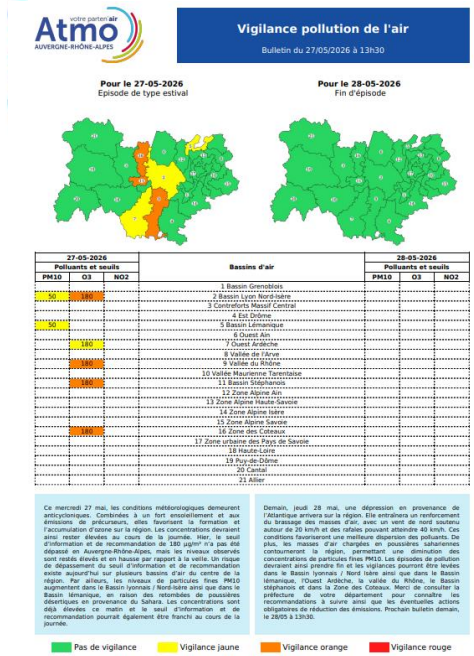
Eric Fournier, Président et Marine Latham, Directrice Générale d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes



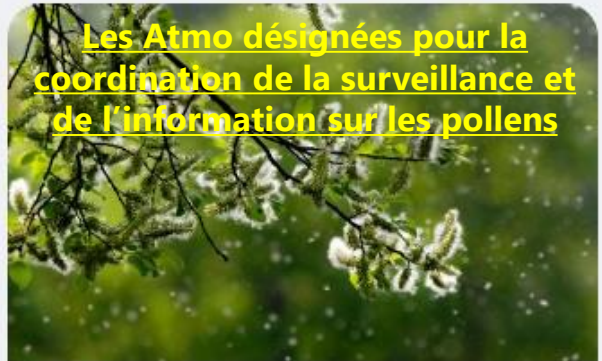
Chaleur, ozone, poussières désertiques, pollens : le cocktail atmosphérique du moment



Mis en ligne le 27 mai 2026



Les Atmo désignées pour la coordination de la surveillance et de l'information sur les pollens



Une reconnaissance officielle pour un enjeu de santé publique majeur

Les allergies aux pollens concernent aujourd'hui 30 % des adultes et 20 % des enfants de plus de 9 ans en France, des chiffres en augmentation ces dernières années en lien notamment avec le changement climatique (Source : [Anses, 2022](#); [Anses, 2025](#)).

Ces pathologies ont un impact quotidien sur des millions de personnes et représentent une charge croissante pour le système de santé et plus globalement pour notre qualité de vie et notre économie.

L'arrêté confie aux AASQA trois missions concrètes :

- Assurer un dispositif de surveillance s'appuyant sur des données météorologiques, statistiques, phénologiques et cliniques,
- Diffuser les résultats auprès du public et des professionnels de santé, notamment via la publication d'un indice pollens sur le portail national des données ouvertes data.gouv.fr,
- Produire chaque année un rapport public présentant les résultats de cette surveillance.

Les AASQA voient ainsi la confirmation de leur rôle sur l'ensemble des composantes de la qualité de l'air conformément à la loi LAURE qui consacrait le droit de chacun « à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Une plateforme nationale pour visualiser les résultats de mesures des pesticides dans l'air



SUIVI DES PESTICIDES DANS LES AASQA : ÉTAPES CLÉS

Plus de 20 ans de suivi



LE SITE INTERNET *atmo-auvergnerhonealpes.fr*

EXEMPLES DE DONNEES DISPONIBLES



Votre observatoire de la qualité de l'air
en Auvergne-Rhône-Alpes



RECHERCHE



S'ABONNER AUX BULLETINS



ESPACE ADHÉRENTS

QUALITÉ DE L'AIR >

AGIR >

COMPRENDRE >

EXPERTISE >

QUI SOMMES-NOUS ? >

MÉCÉNAT -
CONVAIRGENCE >

Alertes et abonnements

Services citoyens

Services experts

Publications

Devenir membre

EMISSIONS de polluants d'un territoire

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/dataviz/emissions>

MESURES AUX STATIONS

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/dataviz/mesures-aux-stations>

VIGILANCES POLLUTION

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/episodes-de-pollution>

BONS GESTES et COMPRENDRE L'INDICE DE QUALITE DE L'AIR

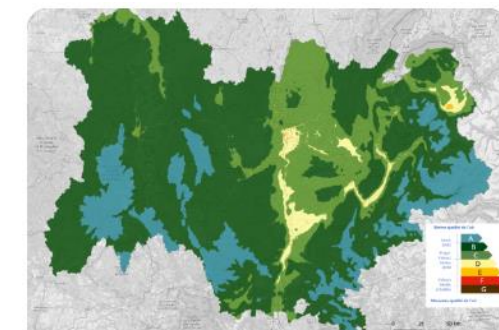
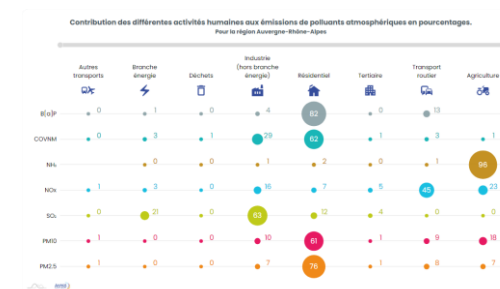
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/les-bons-gestes>

CARTES MODELISEES DE QUALITE DE L'AIR

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/liste-cartotheque>

Téléchargez également toutes nos données via notre API

<https://api.atmo-aura.fr/documentation>



Merci de votre attention !

.....
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
.....



<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>



<https://www.airtogo.fr>



<https://airattitude.fr/>



<https://www.signalair.eu/fr/>



<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/>



<http://qai.atmo-aura.fr/>